

	soit une réduction de 95% par rapport aux émissions initiales.		
Article 3	Plan de financement (HT) :		
	Financeurs	Montant (€)	Part (%)
	Conseil Départemental AAP « Améliorer le confort thermique »	50 000	8.8
	Région Occitanie	50 000	8.8
	Fonds Vert - Rénovation	341 013	60
	Commune	127 342	22.4
	TOTAL	568 355	100%

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 03/10/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 03/10/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Antoine PARRA



Le Maire,



Antoine PARRA
Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/10/2023

Application agréée E. lequette.com